



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E54914

VALABLE JUSQU'AU 23/07/2025

ÉDITÉ LE 31/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1990

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/10/1990
140 000

Raison sociale : MATHIS-PHILIP

177 RUE DE LA CROISSETTE
88800 VITTEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VITTEL B 379813751

Siret : 379 813 751 00045

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 884154 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 77520731

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 77520731

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 03 29 08 01 02

Portable : 06 31 62 36 41

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@mathisphilip.com

Responsabilité légale :

SACHOT OLIVIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/07/2021
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	28/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/07/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	28/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.